

REGLEMENT RALLYE
TOUR DE LA CHARENTE MARITIME
De La Rochelle à St Martin de Ré, Rochefort, St Denis d'Oléron pour finir à Royan
Organisé par le
Comité Départemental de Voile de la Charente Maritime
du 7 AU 10 JUILLET 2021

Prescriptions générales :

en plus des conditions d'inscription, l'équipage du bateau en rallye s'engage à :

- réaliser l'intégralité du parcours, participer aux briefings et consulter les tableaux d'informations*
- prévenir l'organisation en cas de changement d'équipage,*
- ne pas gêner les bateaux en course, respecter scrupuleusement les règles du RIPAM*
- s'écarter des lignes d'arrivée et de départ*
- Respecter les horaires de départ et d'arrivée aux ports données par l'organisation en utilisant si nécessaire le moteur*
- appliquer les dispositions sanitaires relatives au Covid19 (voir Art 14 du règlement)*

1	RÈGLEMENT : Le rallye est régi par :
1.1	La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, en particulier quand un bateau rencontre un navire ou un bateau qui n'est pas en course ;
1,2	Les règlements fédéraux pour l'assurance
2	COMMUNICATION
2.1	Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : http://www.tourdelacharentemaritimealavoile.fr/
3	ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
3.1	Le Rallye est ouvert aux bateaux <u>en équipage</u> (2 minimum) comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Bateaux voiliers monocoques habitables d'une longueur de coque comprise entre 8.0m et 13.0m , de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3e catégorie de

	<p>navigation ou équivalent, équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ propulsion mécanique, VHF fixe 25W en marche ○ 2 téléphone portables en marche, dont un sera équipé de l'application « Sail.Cloud » de suivi des bateaux. • les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240. • les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
4	DOCUMENTS EXIGIBLES À L'INSCRIPTION AU RALLYE
4,1	<p>Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition • Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » ou licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile datant de moins d'un an. • Soit un « PassVoile » valide pour chaque jour de navigation.
4,2	Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
4.3	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à CDV17, 20 avenue de la Capitainerie, 17000 La Rochelle ou par courriel à inscription@tourdelacharentemaritimealavoile.fr jusqu'au 15 juin 2021
4.4	<p>Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur:</p> <p>http://www.tourdelacharentemaritimealavoile.fr/</p> <p>jusqu'au 15 juin 2021.</p>
4.5	Pour être considéré comme inscrit au rallye, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
4.6	Les inscriptions tardives seront acceptées dans la limite des places disponibles.
4.7	Le nombre de bateaux (flotte régates et rallye) est limité à 40 bateaux.
5	DROITS A PAYER

5.1 Les droits à payer sont les suivants :

Toutes Classes et Rallye	Droits jusqu'au 15 juin 2021	Droits après le 15 juin 2021 dans la limite des places disponibles
Bateau de longueur de coque inférieure à 9.0m	120€	160€
Bateau de longueur de coque comprise entre 9.0m et 11.0m	160€	200€
Bateau de longueur de coque supérieure à 11.0m	200€	250€

Sont inclus :

- Place de port les nuits du 6, 7, 8, 9, 10 juillet 2021
- Soirée inaugurale le 6 juillet à la maison du département à La Rochelle
- Brunch du 7 juillet matin à La Rochelle
- Pots le soir à chaque étape
- Soirée finale à Royan le 10 juillet
- Une licence d'un mois pour l'application « Sail.Cloud »

A noter que les moments de convivialité seront soumis aux règles sanitaires en vigueur à la date concernée.

6 PUBLICITÉ

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 L'autorité organisatrice fournira des cagnards que les participants sont tenus de porter dans les filières du bateau pendant toute l'épreuve comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

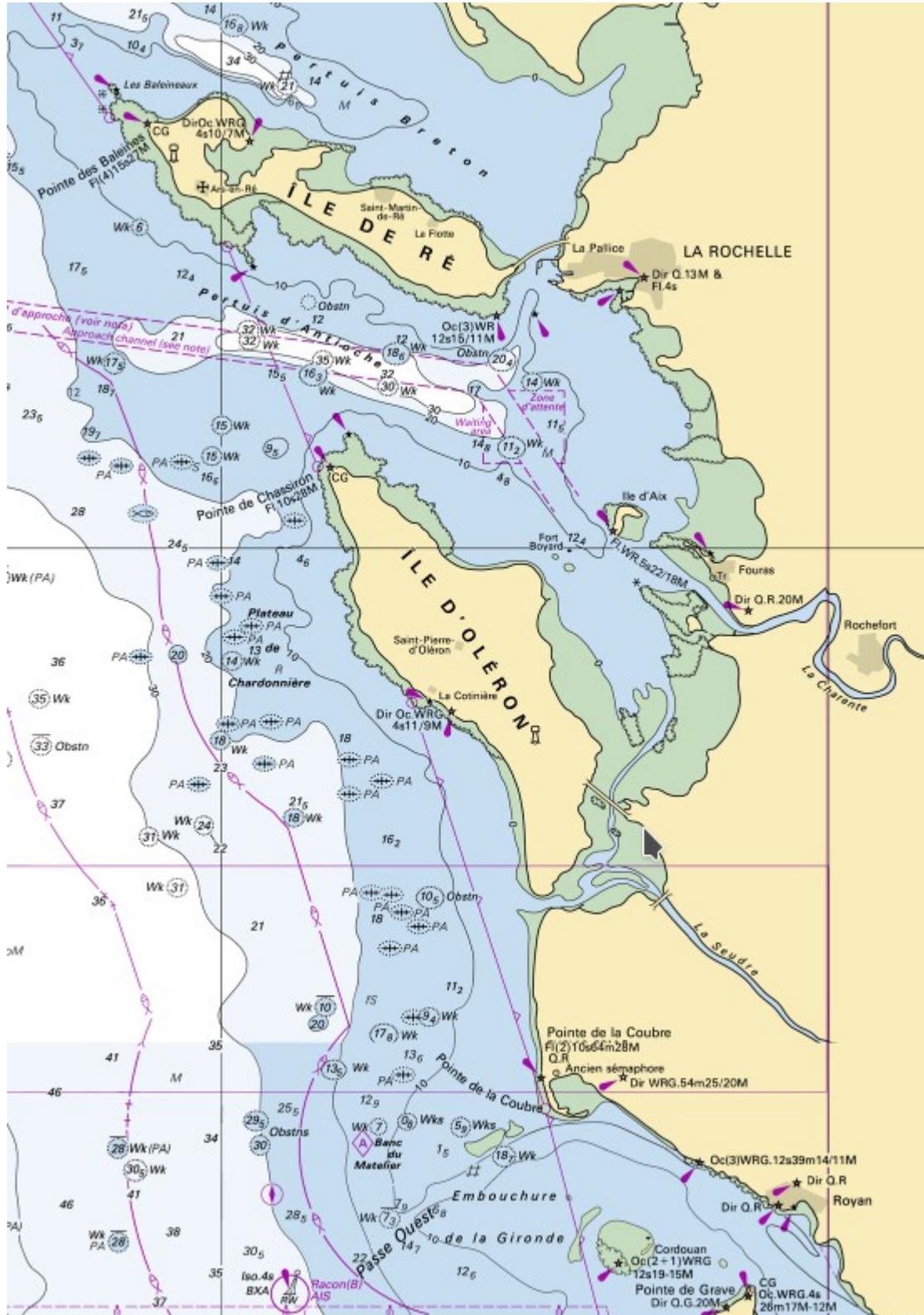
7.1 Confirmation d'inscription : le 6 juillet 2021, de 11h00 à 15h00, au PC Course, Esplanade Eric Tabarly, 17000 La Rochelle
(WGS84: 46° 09' 13.96" N, 1° 09' 02.23" W).

7.2	<p>Étapes du rallye:</p> <table border="1" data-bbox="349 318 1270 676"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Départ</th> <th>Arrivée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7/07/2021</td> <td>La Rochelle</td> <td>St Martin de Ré</td> </tr> <tr> <td>8/07/2021</td> <td>St Martin de Ré</td> <td>Rochefort</td> </tr> <tr> <td>9/07/2021</td> <td>Rochefort</td> <td>St Denis d'Oléron</td> </tr> <tr> <td>10/07/2021</td> <td>St Denis d'Oléron</td> <td>Royan</td> </tr> </tbody> </table>	Date	Départ	Arrivée	7/07/2021	La Rochelle	St Martin de Ré	8/07/2021	St Martin de Ré	Rochefort	9/07/2021	Rochefort	St Denis d'Oléron	10/07/2021	St Denis d'Oléron	Royan
Date	Départ	Arrivée														
7/07/2021	La Rochelle	St Martin de Ré														
8/07/2021	St Martin de Ré	Rochefort														
9/07/2021	Rochefort	St Denis d'Oléron														
10/07/2021	St Denis d'Oléron	Royan														
7.3	<p>Pour information, l'heure du signal d'avertissement de la première course de chaque jour est prévue à :</p> <table border="1" data-bbox="349 857 1270 1216"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Lieu</th> <th>Heure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7/07/2021</td> <td>Zone Bouée Ouest Minimés</td> <td>12h00</td> </tr> <tr> <td>8/07/2021</td> <td>Zone Bouées d'attente St Martin de Ré</td> <td>06h30</td> </tr> <tr> <td>9/07/2021</td> <td>Zone Sortie de la Charente</td> <td>08h00</td> </tr> <tr> <td>10/07/2021</td> <td>Zone rade St Denis d'Oléron</td> <td>07h00</td> </tr> </tbody> </table> <p>La flotte rallye devra avoir dégagé la zone de départ de la course au signal d'avertissement.</p>	Date	Lieu	Heure	7/07/2021	Zone Bouée Ouest Minimés	12h00	8/07/2021	Zone Bouées d'attente St Martin de Ré	06h30	9/07/2021	Zone Sortie de la Charente	08h00	10/07/2021	Zone rade St Denis d'Oléron	07h00
Date	Lieu	Heure														
7/07/2021	Zone Bouée Ouest Minimés	12h00														
8/07/2021	Zone Bouées d'attente St Martin de Ré	06h30														
9/07/2021	Zone Sortie de la Charente	08h00														
10/07/2021	Zone rade St Denis d'Oléron	07h00														
7,4	Le dernier jour de navigation programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 10h.															
8	LIEU															
8,1	Le local de l'organisation est situé Place Eric Tabarly à La Rochelle (WGS84: 46° 09' 13.96" N, 1° 09' 02.23" W)															
9	LES PARCOURS															
	Les étapes du rallye (définies au paragraphe 7.2) pourront utiliser les marques listées dans l'Annexe 2.															
10	BATEAUX ACCOMPAGNATEURS ET RALLYE															
	<p>Les bateaux des accompagnateurs et de Rallye doivent être identifiés par le cagnard fourni par l'organisateur.</p> <p>Les bateaux accompagnateurs et Rallye doivent de tenir à l'écart des bateaux en course.</p>															
11	EMPLACEMENTS AUX PORTS															
	Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.															

12	PROTECTION DES DONNÉES
12,1	<p>Droit à l'image et à l'apparence :</p> <p>En participant à cet événement, le participant et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après l'événement) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la l'événement, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.</p>
12,2	<p>Utilisation des données personnelles des participants :</p> <p>En participant à cet événement, le participant et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.</p>
13	ÉTABLISSEMENT DES RISQUES
13,1	<p>« La décision d'un bateau de participer à un événement est de sa seule responsabilité. » En participant à cet événement, chaque participant accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent à la pratique de la voile.</p>
14	Dispositions particulières COVID-19
14,1	<p>Chaque participant et accompagnateur participant à ce rallye est parfaitement conscient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, • du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates, • que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19, • que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'organisateur, l'établissement

	<p>d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19,</p> <ul style="list-style-type: none">• que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
14,2	Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de l'événement et en informer l'Autorité Organisatrice.
15	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
	Pour plus d'informations, contacter : CDV17, 20 avenue de la capitainerie, 17000 La Rochelle. Téléphone : 05 46 34 67 83, courriel : contact@tourdelacharentemaritimealavoile.fr

ANNEXE 1
ZONE DE NAVIGATION
(vue d'ensemble)



**Annexe 1 (suite)
Zone de Royan**



Annexe 2 PARCOURS

Pour rappel :

Zones interdites considérées comme des obstacles

- **Les ports de commerce et de pêche** de La Pallice à partir des lignes joignant les extrémités des musoirs et jetées ;
- **Plateau du Lavardin** : zone délimitée par les lignes joignant la Tourelle du Lavardin, la Bouée Lavardin Est et la Bouée Lavardin Sud ;
- **Toutes les filières ostréicoles, mytiliculture, fermes d'aquaculture** : zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;
- **Zone d'exclusion des Baleines : zone** délimitée par les lignes joignant les 4 points suivants:
 - **Point 1** : Phare des Baleines 46°14,66N 1°33,66W
 - **Point 2** : Coordonnées GPS 46°17,10N 1°33,66W
 - **Point 3** : Coordonnées GPS 46°17,10N 1°36,90W (alignement Baleines-Baleineaux)
 - **Point 4** : Coordonnées GPS 46°14,66N 1°36,90W

Un bateau de l'organisation pourra patrouiller les zones interdites et si un concurrent est observé comme étant à l'intérieur d'une de ces zones il pourra être disqualifié sans instruction pour ne pas avoir effectué le parcours correctement.

Rappel R20 : Un concurrent doit impérativement donner la place à un autre bateau pour qu'il puisse se tenir à l'extérieur d'une zone interdite.

Zone de trafic maritime à la Rochelle

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers, chalutiers) ont la priorité dans leur zone de trafic, les concurrents doivent passer sur l'arrière de ces navires, notamment dans les zones de trafic maritime ci dessous :

- Chenal d'accès au port de la Pallice y compris au nouveau port de pêche à partir de la bouée Sud Chauveau : à partir du moment où la route d'un navire à propulsion mécanique entrant ou sortant prolongée d'une distance de 400m à partir de l'étrave de ce navire coupe la route d'un concurrent.
- *Voie et chenal d'accès au port de la Rochelle-ville à partir de 2NM avant la tourelle Richelieu.*

Zone de trafic maritime Charente

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers, etc) contraints par leur tirant d'eau ont la priorité dans la Charente, les participants doivent :

- **veiller le canal 12**
- **s'écarter de la route des navires**

• **Annexe 2 (suite)**

Pour information les marques listées ci dessous pourront être utilisées pour l'organisation de l'événement:

Pertuis d'Antioche

N°	Nom	Latitude	Longitude
1	Bouée Ouest Minimales	46°08.01' N	1°11.59' W
2	Bouée Roches du Sud	46°06.38' N	1°15.22' W
3	Bouée Sud Chauveau	46°06.57' N	1°16.06' W
4	Bouée Marie-Anne	46°09.19' N	1°15.08' W
5	Bouée Vivagel	46°08.35' N	1°15.65' W
6	Tourelle du Lavardin	46°08.10' N	1°14.53' W
7	Bouée Lavardin Sud	46°07.62' N	1°14.34' W
8	Bouée Lavardin Est	46°07.91' N	1°13.92' W
9	Bouée Aix Nord-Ouest	46°02.40' N	1°12.33' W
10	Bouée Aix Sud-Est	46°00.30' N	1°09.49' W
11	Bouée Longe Boyard Nord	46°01.98' N	1°16.91' W
12	Bouée Les Pales	45°59.53' N	1°09.58' W
13	Bouée Longe Boyard Sud	45°58.63' N	1°11.88' W
14	Pont de Ré passe montante : définie par les 2 bouées latérales et l'arche correspondante (piles portant les marques latérales) sens Sud->Nord	46°10.16' N	1°14.43' W
15	Pont de Ré passe descendante : définie par les 2 bouées latérales et l'arche correspondante (piles portant les marques latérales) sens Nord->Sud	46°10.26' N	1°14.81' W
16	Filières aquacoles Cardinale Est	46°04.63' N	1°09.68' W
17	Filières aquacoles Cardinale Sud	46°02.90' N	1°09.40' W

Pertuis Breton

N°	Nom	Latitude	Longitude
21	St Martin de Ré, Balise Pte du Couronneau	46°12.80' N	1°20.88' W
22	St Martin de Ré, bouées blanches d'attente Sud et Est	46°13.00' N	1°21.60' W
23	Ars en Ré, Bouée Bûcheron n°1	46°14.16' N	1°25.85' W
24	Tourelle Les Islates	46°14.03' N	1°23.33' W
25	Bouée ATR de l'Aiguillon	46°15.44' N	1°11.40' W
26	Bouée Eaux Saines de Bourgenay	46°25.62' N	1°41.55' W
27	Bouée cardinale Est des filières d'aquaculture (obstacle)	46°15.73' N	1°18.41' W
28	Bouée cardinale Nord des filières d'aquaculture	46°17.16' N	1°22.18' W
29	Bouée cardinale Ouest des filières d'aquaculture	46°16.28' N	1°22.87' W
30	Bouée jaune marque spéciale Marée-graphie	46°13.18' N	1°14.74' W